

**MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS**

Tel. : 05.46.91.53.23

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers
en exercice 11
présents 11
procuration 00
votants 11

L'an deux mil vingt six
le vingt mars

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de Mme COUSSOT Chantal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Présents : Mmes COUSSOT, KUENEMANN, FURAUD, RICHARD,
LEGALLAIS, KERMARREC, MM. GROLAUD, COUSSOT,
LIGONNIERE, TORCHUT, BRUN

Secrétaire : Mme Marie-Christine KUENEMANN

2026/01 OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

Madame le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au Maire au maximum.

Ce pourcentage donne pour la commune de Saint Bris des Bois un effectif maximum de deux adjoints, et il est donc proposé la création de deux postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création de deux (2) postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance
Marie-Christine KUENEMANN

Pour copie conforme,
Mme le Maire,
Chantal COUSSOT